

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



PROJET DE RENFORCEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KANAWOLO - KORHOGO

S47/2020

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN VUE DU CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KANAWOLO - KORHOGO

1. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu de la BOAD des fonds afin de financer *partiellement les travaux de renforcement de la route Kanawolo - Korhogo*, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) objet du présent avis à manifestation d'intérêt.

2. Les services comprennent le contrôle et surveillance du projet à savoir :

i) La validation des études techniques, ii) le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation de l'impact du projet sur l'environnement et iii) le contrôle et la surveillance des travaux (la supervision générale de l'exécution des travaux et l'exécution du marché de travaux de l'entreprise, le contrôle technique et la surveillance des travaux, le suivi financier de l'exécution des travaux, la rédaction des rapports périodiques, l'assistance à la réception provisoire et définitive des travaux).

La durée de la prestation est de trente (30) mois y compris douze (12) de période de garantie.

Le projet a pour objet, le renforcement de la route Kanawolo – Korhogo sur 99 Km dont l'aménagement de 9 Km de traversée urbaine en 2x2 voies, la construction de deux (02) échangeurs (Kanawolo et Torgokaha), d'une passerelle, d'un parking gros porteur et l'aménagement de trois carrefours à Korhogo. Il est également prévu des infrastructures sociales et le bitumage de 9 Km dans les sous-préfectures de Tioronianrandougou (3 Km), de Napié (3 Km) et de Torgokaha (3 Km).

La structure de chaussée retenue pour le renforcement est la suivante : i) le recyclage de la route existante sur une épaisseur de 25 cm avec une amélioration au ciment de 3% ; ii) la mise en œuvre d'une monocouche en double gravillonnage ; et iii) la mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumineux sur une épaisseur de 6 cm sur la chaussée et 3 cm sur les accotements. Pour l'élargissement et l'aménagement, il est retenu la structure suivante : i) une couche de forme de 20 cm en graveleux latéritique naturel ; ii) une couche de fondation de 20 cm en graveleux latéritique naturel iii) une couche de base de 20 cm de graveleux latéritique amélioré au ciment à 4% ; et iv) un revêtement en béton bitumineux sur une épaisseur de 6 cm sur la chaussée et 3 cm sur les accotements. Les trottoirs seront traités en pavés autobloquants de 8 cm d'épaisseur.

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues,

2

l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue.). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les soumissionnaires seront évalués sur la base de la grille de notation en annexe du présent avis.

La note minimale requise pour figurer sur la liste restreinte est de 50 points sur 100.

NB : Un candidat qui présente plus d'une offre, seul et/ou en groupement, sera disqualifié.

4. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à six(6)¹, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode *de sélection basé de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)*.

5. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des *Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement*.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes.

M. P. DIMBA, Directeur Général de l'AGEROUTE ou M. MEITE Mamadou, Directeur des Marchés et Contrats de l'AGEROUTE

Sise Avenue Terrasson de Fougères

08 BP 2604 ABIDJAN 08

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 25 10 23

Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures (heures GMT) du lundi au vendredi.

NB : Une version numérique en Word (sur CD ROM gravé) de l'offre, devra être jointe obligatoirement. Toutefois, la version papier fait foi.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après

AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats

Sise Avenue Terrasson de Fougères

08 BP 2604 ABIDJAN 08

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 25 10 23

Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci

Au plus tard le :

¹ Conformément au paragraphe 2.5 de la directive relative à la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.

Date : 06 avril 2020
 Heure : 10 h 00 GMT

P. DIMBA
 DIRECTEUR GENERAL DE L'AGEROUTE

Annexe : Grille de notation

Critère	Note pour le critère
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	15 points
2. Nombre d'années d'expérience < 5 ans Entre 5 et 10 ans > 10 ans	10 points 0 point 5 points 10 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations Durant les dix dernières années (joindre les attestations ou les pages de garde et de signature des contrats) : ➤ Etudes (ou revues) d'APD de projets de construction de routes neuves revêtues ou renforcement de chaussées, en enrobés chauds dont 2,5 points par mission ; ➤ Mission de contrôle et surveillance des travaux de construction de routes neuves revêtues ou renforcement de chaussées, en enrobés chauds dont 3 points par mission. ➤ Mission de contrôle et surveillance de travaux de construction d'ouvrage d'art (échangeur), dont 5 points par mission	30 points 5 points 15 points 10 points
4. Organisation technique et managériale du cabinet a. Très bien b. Assez bien c. Passable d. Médiocre	10 points 8-10 6-7 4-5 1-3
5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels ➤ Nombre d'ingénieurs routiers génie civil a. Un ingénieur : b. Deux Ingénieur : c. Cinq ingénieurs : d. Dix ingénieurs : e. Plus de dix ingénieurs :	35 points 5 points 10 points 20 points 30 points 35 points
Total	100 points